

Vague de chaleur et sécheresse

Appel à la prudence et à une vigilance de tous les instants

Comme d'autres régions de notre pays, le canton de Neuchâtel connaît lui aussi une situation de sécheresse depuis plusieurs semaines. Le Conseil d'Etat, avec l'appui de ses services, suit l'évolution de la situation avec la plus grande attention. A l'heure actuelle, toutefois, aucune interdiction relative aux feux et à l'utilisation de l'eau n'est encore nécessaire. Mais la plus grande prudence est de mise et une vigilance de tous les instants est vivement recommandée. Des mesures particulières pourraient être décidées la semaine prochaine si la situation l'exige.

Depuis environ quatre semaines, une vague de chaleur persistante, atteignant parfois plus de 30 degrés, touche l'ensemble de notre territoire, à l'instar d'autres régions de notre pays. Des orages ont néanmoins éclaté la nuit dernière, ici et là dans notre canton. Mais de manière générale, ce dernier souffre d'un manque de précipitations et la sécheresse commence à se faire sentir.

Situation suivie avec attention

Le Conseil d'Etat suit attentivement l'évolution de la situation des cours d'eau, des forêts, de la faune et de la nature. Les risques en matière d'incendies font quant à eux l'objet d'une vigilance particulière. Ils sont appréciés de manière permanente et coordonnée entre les services de l'Etat et les services du feu.

Actuellement, les conditions de sécheresse sont préoccupantes. Mais elles ne sont pas encore jugées suffisamment critiques pour justifier des mesures d'interdiction. Cette appréciation se base également sur les prévisions météorologiques. Des orages et des averses sont attendus ces prochains jours, de même qu'une baisse de la température.

Si la situation ne s'améliore pas d'ici au début de la semaine prochaine, le Conseil d'Etat pourrait décider de prendre des mesures particulières supplémentaires et notamment en vue des festivités du 1^{er} août.

Renoncer aux feux en forêt, utiliser uniquement les aires de pique-nique

A ce stade, le Conseil d'Etat en appelle à la prudence et la vigilance de chacune et de chacun. Dans l'immédiat et s'agissant des feux dans la nature, il recommande vivement:

- aux **promeneurs et aux pique-niqueurs**, de renoncer aux feux en forêt et à proximité des lisières; ils leur est vivement suggéré d'utiliser uniquement les places

de pique-nique spécialement aménagées et de veiller à ce que les feux soient soigneusement et totalement éteints avant de quitter les lieux;

- à **chacune et à chacun**, de s'assurer que les allumettes, les cigarettes ou les mégots sont soigneusement éteints avant de les jeter dans une poubelle.

Feux d'artifice et pétards

Une grande vigilance est demandée à la population lors de l'utilisation de feux d'artifices, pétards et autres engins pyrotechniques qui seront lancés avant le 1^{er} août.

Utiliser l'eau avec la plus grande parcimonie

En outre, les communes, la population et les entreprises sont invitées à utiliser l'eau avec la plus grande parcimonie, compte tenu de la baisse du niveau des nappes phréatiques et du débit des cours d'eau. Il leur est conseillé de restreindre l'arrosage des pelouses privées et des jardins publics, d'éviter tout renouvellement de l'eau des piscines privées ou le lavage de véhicules. De même, la douche sera préférée au bain. Les entreprises sont appelées à réduire autant que possible leur consommation d'eau, notamment celle des systèmes de refroidissement.

Enfin et pour rappel, les prélèvements d'eau dans les lacs et les cours d'eau qui dépassent l'usage commun sont soumis à une demande d'autorisation auprès du bureau de l'économie des eaux du service des ponts et chaussées.

Pour de plus amples renseignements:

**Pascal Jeanrenaud, Secrétaire général du Département de la gestion du territoire,
tél. 032 889 47 06.**

Neuchâtel, le 22 juillet 2010